

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2019/033**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 20

**SÉANCE EN DATE DU 28 FEVRIER 2019**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 32 : DEMANDE DE REPRISE DE LOCATION DES TERRAINS AGRICOLES EXPLOITES PRECEDEMMENT PAR M. CHARLES TORLOTING**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Jean-Paul Schmitt, adjoint au maire qui explique qu'à la suite du décès de M. Charles Torlotting, exploitant agricole à Eich, son neveu, M. Jérôme Wilpert souhaite poursuivre l'exploitation de la ferme en reprenant en location les terrains communaux loués précédemment par son oncle,  
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture,

A l'unanimité des voix,

- décide de louer à M. Jérôme Wilpert les terrains communaux cadastrés à Sarralbe comme suit :

DESIGNATION DES TERRAINS EXPLOITÉS			
SECTION	PARCELLE	DESIGNATION	CONTENANCE
40	99	Zehn Bett	8,15 a
49	44	Oberste Albau	22,41 a
49	43	-d°-	20,62 a
49	45	-d°-	20,92 a
69	43	Wolehoehe	40,72 a
69	44	-d°-	39,94 a
72	146	Provoswiese	6,74 a
72	83	Hinter Kurzaht	14,21 a
74	74	Adelsberg	11,61 a
74	75	-d°-	12,17 a
74	76	-d°-	10,40 a
74	77	-d°-	10,25 a
74	78	-d°-	10,03 a
74	79	-d°-	10,14 a
74	81	-d°-	21,70 a
74	95	-d°-	10,15 a
74	96	-d°-	10,21 a
74	104	-d°-	61,33 a
74	181	-d°-	16,81 a
74	187	-d°-	19,28 a
74	188	-d°-	10,02 a
79	19	Oberderrenbach	6,89 a

79	32	Oberderrenbach	12,11 a
79	40	Oberderrenbach	10,84 a
79	39	Oberderrenbach	25,54 a
79	59	Oberderrenbach	38,62 a
80	44	Wirbelscheid	21,48 a
80	45	Wirbelscheid	10,68 a
80	46	Wirbelscheid	20,68 a
80	136/45	Wirbelscheid	10,55 a
<b>Superficie totale des terrains loués</b>			<b>545,20 a</b>

- autorise cette location pour une durée de 9 années au prix habituel de location des terres agricoles communales, soit 0,77 €/l'are par année à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019, le montant étant indexé sur l'indice national des fermages.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 04 mars 2019

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 04 mars 2019  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT